

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la notification conformément à l'article 114, paragraphe 5, du TFUE — Demande d'autorisation d'introduction d'une législation nationale plus stricte que les dispositions d'une mesure d'harmonisation de l'UE

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 309 du 21 octobre 2011)

(2011/C 339/19)

Page 8, paragraphe 1:

au lieu de: «Le 17 mai 2011, le Royaume de Suède a notifié ...»

lire: «Le 17 octobre 2011, le Royaume de Suède a notifié ...»
